

Discussion Générale – PPL & PPLO conditions sanitaires de l'élection présidentielle et des élections législatives

Intervention du 25/02/2022 - Madame Agnès CANAYER Sénateur de la Seine-Maritime

Monsieur le Président,

Madame la Ministre,

Mes chers collègues,

La période trouble que nous traversons depuis quelques jours doit nous rappeler l'importance de l'enjeu démocratique des scrutins à venir. En ce dernier jour de la session parlementaire, avant l'élection présidentielle et les élections législatives, j'aimerais rendre un hommage républicain au travail de l'ensemble des parlementaires, qui depuis près de deux ans n'ont cessé de faire vivre la démocratie, de la protéger et de la garantir dans de bonnes conditions, malgré une crise sanitaire imprévisible.

Oui, cette crise, qui nous l'espérons tous disparaîtra cette année, reste imprévisible. C'est pourquoi, la proposition de loi organique et la proposition de loi de mon collègue Philippe BONNECARRERE tombent sous le sens.

Elles sont basées sur une nécessaire anticipation, comme nous l'avions fait en mars 2020 lors des élections municipales et en janvier 2021 lors des élections locales.

La Commission des Lois avec sa rapporteur que je salue, Nadine BELLUROT, poursuit l'objectif pragmatique de se préparer à l'imprévisible, malgré la vaccination massive de la population, quant à l'organisation de ces scrutins majeurs.

Mais pour cela il faut déconfiner la vie démocratique en battant à ce qui nuit à l'expression électorale : l'abstention, le manque de procuration et surtout l'absence d'information.

Ainsi, au-delà du débat d'idée plus ou moins pertinent depuis des mois, il s'agit pour le législateur de s'élever et de permettre la tenue de tous les suffrages indépendamment de la situation sanitaire.

Puisqu'au-delà de notre mission législative, il nous faut remarquer et féliciter l'engagement des bénévoles, des assesseurs, des présidents et des maires dans les communes lors de chacune des élections.

C'est pourquoi, le gouvernement doit impérativement accompagner les acteurs locaux dans ces moments démocratiques majeurs – que cela soit avant, pendant et après les scrutins, avec des consignes claires et anticipées.

Il doit ainsi tenir compte des élections passées car en démocratie, nous avons le droit d'avoir tort.

Ainsi, dans un premier temps, la double procuration permettrait d'apporter une réponse simplifiée aux risques à venir, d'autant plus qu'aujourd'hui le répertoire électoral unique et la possibilité de donner procuration à un électeur d'une autre commune facilitent les choses.

Dans un deuxième temps, assouplir l'établissement des procurations à domicile est une réponse plus qu'évidente pour les personnes ne pouvant se déplacer afin de garantir à tous l'expression démocratique.

Enfin dans un troisième temps, l'accès à l'information pour les électeurs reste une nécessité voire une urgence compte tenu des enjeux de ces élections.

Sur ce dernier point, nous pouvons collectivement nous féliciter : le gouvernement nous a entendu concernant la propagande électorale grâce à notre Commission d'Enquête de l'été dernier.

Le terrible échec des dernières élections, où Adrexo a failli à son obligation de résultat, a compromis encore plus la participation électorale des scrutins locaux, déjà largement touchée par une abstention structurelle mais a surtout accentuer le désintérêt politique.

Cependant, nous pouvons en attendre plus. Car l'accès à l'information ne réside pas seulement dans l'accès à la propagande. Elle réside aussi lors des inscriptions sur les listes électorales, qui est reste un problème majeur.

En effet, cette année présidentielle et législative rime aussi avec la refonte des listes électorales. Ainsi, près de 7 millions de citoyens, mal inscrits sur les listes ne pourront peut-être pas voter.

C'est pourquoi, il est du devoir du gouvernement de lutter contre la mauvaise inscription électorale avec un système simplifié, un suivi et une meilleure information durant les prochaines semaines.

Car si l'abstention est parfois la résultante d'une déception ou d'un rejet politique, elle est également la conséquence de conditions matérielles.

L'absence de responsabilité et de pédagogie à grande échelle pour nos concitoyens les mettraient en marge de ces élections majeures.

Ici, au Sénat et au sein de la Commission des Lois, nous refusons cette fatalité et nous appelons de nos vœux à la résorption de l'abstention. Il faut que le gouvernement prenne conscience du problème actuel afin de redonner du sens et de la confiance dans les élections.

Enfin, il y a un sujet qui me tient à cœur. Je souhaite évoquer avec vous le sujet des machines à voter qui sont encore sous le coup d'un moratoire datant de 2008.

Aujourd'hui alors que plusieurs voix s'élèvent pour modifier les modalités en ajoutant le vote par anticipation ou le vote par internet, il reste néanmoins que les machines à voter font l'objet d'un moratoire désuet du fait de la méconnaissance de leur fonctionnement.

Pourtant, près de 70 communes en font usage à chaque élection, sans que jamais des problèmes importants ne soient relevés.

Durant la crise sanitaire, ces machines ont fait leurs preuves grâce au gain de temps dans les bureaux de vote, à la diminution des zones de contact et au temps passé lors du dépouillement.

Au Havre ou à Boulogne Billancourt, le renouvellement ou l'extension du parc des machines à voter est ainsi bloqué par une décision qui je l'espère fera l'objet d'une révision afin que nous puissions nous équiper de nouvelles machines et étendre ce parc.

Les machines sont autonomes et garantissent le secret du scrutin et leurs programmations ainsi que le dépouillement final sont ouverts à tous.

Il est temps Madame la Ministre de lever ces restrictions qui n'ont plus de sens.

En conclusion, je dirai que notre groupe votera pour cette proposition de loi et nous soutenons cette dernière démarche législative. Nous appelons de nos vœux une prise de conscience.

Le Gouvernement sortant a toujours les armes pour faire de ces prochaines élections, un moment démocratique important réussit. Il doit permettre que ces propositions de lois sénatoriales puissent se concrétiser dans les faits au mois d'avril et de juin prochain.

Il est temps de redonner du sens aux élections et de la confiance aux électeurs.

Je vous remercie.